



## Formation - L'atelier du Compte Epargne Temps

**Le statut d'entrepreneur salarié est une particularité qui allie le statut de salarié et celle d'entrepreneur. Sa gestion demande donc à la CAE d'allier accompagnement et fonction employeur. Certains dispositifs créés pour le salariat méritent d'être examinés et adaptés en CAE pour les entrepreneur-es salarié-es.**

### Objectifs

Mettre en place le Compte Epargne Temps : créer un modèle d'accord et les outils d'accompagnement à la mise en place en CAE

### Public

Cette formation est ouverte à toutes les CAE et particulièrement adaptée :

- Toute personne concernée par les stratégies en droit du travail et en droit social
- Responsables RH et GRH ...
- Personnes ayant une fonction de gestion sociale, d'accompagnement

### Contenus

#### Apport théorique

Le Compte Epargne Temps

- Le cadre légal
- Le fonctionnement
- Les modalités de mise en œuvre

*Questions // Observations individuelles et collectives*

#### Questionnement collectif

- En quoi le CET peut permettre (plus spécifiquement) d'optimiser la rémunération des entrepreneur-es ?
- Qu'en est-il pour les salariés structure ?

*Travail en sous-groupe pour identifier les avantages // limites*

*Validation en grand groupe des avantages // limites*

#### Examen des modèles

Quelques exemples d'accord

- Avantages // Limites

*Travail en sous-groupe pour identifier les points pour structurer un accord*

*Validation en grand groupe des points, des variantes possibles*

#### Méthodologie pour mise en œuvre

Comment gérer la mise en œuvre du CET dans ma CAE

- Calendrier
- Communications dédiées

*Travail en sous-groupe sur la communication*

*Validation en grand groupe des axes de communication et quelques outils*

### Méthode

Apport théorique et échanges de pratiques - Création de l'Accord sur le CET

### Intervenante

Agnès Laurent, consultante et formatrice en Ressources Humaines au sein de la coopérative Co-Actions

### Organisation

13 octobre 2022 - 7 heures de formation - chez Elycoop - 26 rue Emile Decorps à Villeurbanne, tout proche de Lyon

### Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT (TVA au taux plein en sus)

Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26. **Organisme référençable dans le Datadock**



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 6 inscript-es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

L'absence aux 4 séances ne sera déduite qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée la formation sera facturée.

### Renseignements et inscription

Dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoentre  
secretariat@copea.fr.

Responsable pédagogique : Paolo Serra  
(formateur et gérant de la CAE Alteractifs)  
pserra@alteractifs.org

### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.